



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050166

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 23/04/2025 9H35 C:000032 I:39074
V/REF : 1008052
V/Email reçu le Mercredi 23/04/2025 à 9H35

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 2813
IMMEUBLE : EX MAISON RETRAITE
167 RUE CHAPPUIS
01450 CERDON

Feillens, le 13 Mai 2025

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 167 RUE CHAPPUIS - CERDON - ETAGE 1 - LGT 1011 - LES CLEFS SONT A
L'AGENCE D'AMBERIEU EN BUGEY

MOTIF : INTERVENIR POUR LA REFECTION DE JOINTS SILICONE DE L'EVIER ET DE LA
BAIGNOIRE/DOUCHE
DEBOUCHAGE DES CANALISATION D'EVACUATION DE L'EVIER JUSQU'AU DIAM 60MM
REPLACEMENT D'UN FLEXIBLE ET DOUCHETTE
MISE EN PLACE D'UN RESERVOIR DE CHASSE FAIENCE AVEC RACCORDS CUIVRE
REPLACEMENT D'UN BOUCHON GAZ
PL00001 - PL00016 - PL00017 - PL00032 - PL00033 - PL00050 - PL00080

Donneur d'ordre : M. S DESCOSTES

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

LE 12 MAI 2025 A 10H30
REFECTION DES JOINTS SILICONE BAIGNOIRE ET EVIER
REPLACEMENT DU FLEXIBLE DE LA DOUCHETTE
REPLACEMENT DU RESERVOIR WC
DEBOUCHAGE DE L'EVIER
PAS DE BOUCHON GAZ A REMPLACER CAR PAS D'ARRIVEE GAZ C'EST UNE BOUTEILLE
DE GAZ

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 12/05/25 à 16H37 M. S DESCOSTES

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050166

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	46,37		46,37
1,00	PL00016-Réfection joint silicone évier	1	41,22		41,22
1,00	PL00017-Débouchage Evier canal.Dn<60mm	1	82,44		82,44
1,00	PL00032-Rempl.flexible/douchette+joint	1	51,52		51,52
1,00	PL00033-Réfection joint silicone	1	51,52		51,52
1,00	PL00050-Rempl.Réservoir chasse faïence	1	113,35		113,35
TOTAL H.T.					386,42
T.V.A. a 10,00%					38,64
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>425,06</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1008052 du 23/04/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE BOURG EN BRESSE
28, rue de la Grenouillère
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☒
- 2 ans ☐
Fournitures seules ☐

Individuel ☐
Non Conventionné ☐

Travaux dits urgents ☐ Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497
Téléphone : 03.85.20.30.60
Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

167 Rue Chappuis
01450 CERDON

Référence de la Demande

N°: 821 257 du 23/04/2025

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

02813-00001-00001-00011 H / Type 3 / 01

Etage : 01

01-EE-2224-TRA-61563100

Dossier : AG7 - AG7EXPULSI

Marché : M - 230717001-1

Délai

Date limite exécution : 08/05/2025

Observations

mut MESSERLIN / LV

CLEFS A L AGENCE D AMBERIEU EN BUGEY

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	46,37	46,37	4,64	51,01
PL00016 Réfection d'un joint silicone EVIER compris dépose, nettoyage, mise en place	1,00	41,22	41,22	4,12	45,34
PL00017 Débouchage Evier canalisations d'évac jusqu'au diam 60mm compris dépose du siphon, nettoyage, repose avec remplacements des joints	1,00	82,44	82,44	8,24	90,68
PL00032 Remplacement d'un flexible et douchette Mise en place avec joint et support teinte chromée sur robinetterie	1,00	51,53	51,53	5,15	56,68
PL00033 Réfection d'un joint silicon baignoire / douche compris dépose, nettoyage, mise en place	1,00	51,53	51,53	5,15	56,68
PL00050 Réservoir de chasse faïence raccords cuivre	1,00	113,36	113,36	11,34	124,70
PL00080 Remplacement bouchon Gaz	1,00	5,15	5,15	0,52	5,67
				Total H.T.	391,60
				Total TVA	39,16
				Total TTC	430,76

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement

☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **167 Rue Chappuis 01450 CERDON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **23/04/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1008052